

FICHE DE POSTE – Infirmier hygiéniste

Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) intervenant dans les EHPAD du Tarn, Saint Ponais et Revélois

Fiche actualisée le 11 Mai 2022

IDENTIFICATION DU POSTE	
Intitulé du poste	IDE hygiéniste
Qualification	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Etat d'Infirmière - Justifier de 5 ans d'expérience professionnelle en service de soins - Etre titulaire ou en cours de formation du Diplôme Universitaire en hygiène hospitalière <u>ou avoir assuré des missions de référent en hygiène</u> - Expérience professionnelle en EHPAD souhaitable - Connaître l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, Messagerie, ...) - Etre titulaire du permis de conduire B
Compétences requises spécifiques à cette mission	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences en organisation du travail (planification des visites multisites notamment) - Capacités relationnelles avec différents corps de métiers, sens du travail en équipe - Aptitudes pédagogiques - Capacités en expression orale, animation de réunions
Présentation de l'EMH	<p>Praticien Hygiéniste 1 ETP IDEH : 4 ETP au total</p> <p>Liaisons hiérarchiques avec la Direction du CHIC Castres-Mazamet : Direction des soins et direction du département Hygiène. Liaisons fonctionnelles avec les EOH du CHIC Castres-Mazamet, EOH d'Albi, le Cpias et l'ARS Occitanie</p>
CONDITIONS DE TRAVAIL	
Tableau de service	Temps plein (35h/ semaine), à organiser en équipe
Système de permanence des soins / horaires des postes	A définir
Contrat et rémunération	CDD de 3 ans, éventuellement renouvelable pour 3 ans en fonction des résultats obtenus après la première période Ou Mise à disposition (selon statut)

Mobilité	Déplacements réguliers dans tous les EHPAD du périmètre de l'EMH Véhicule mis à disposition pour ces déplacements
-----------------	--

PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'EMH

Mise en place en 2021 d'une EMH de territoire à la demande de l'ARS Occitanie à destination des EHPAD indépendants du **Tarn, du Revélois et du Saint Ponais**, soit 53 EHPAD.

En 2023, élargissement du périmètre d'activité à toutes les EHPAD du territoire incluant notamment les EHPAD rattachés à un établissement de santé soit **68 EHPAD**.

EMH indépendante de l'activité des EOH mais avec un lien fonctionnel afin d'harmoniser les pratiques au sein des EHPAD rattachés à un établissement sanitaire.

MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

Activités au sein des EHPAD : selon l'organisation définie par le praticien de l'EMH, en collaboration avec les IDE [et le PH de l'EMH](#)

1. La prévention du risque infectieux

- a. Accompagner les EHPAD dans une démarche dynamique d'évaluation du risque infectieux et la mise en œuvre des actions de prévention en s'appuyant sur le PROPIAS, le plan stratégique 2022-2025 et le manuel de certification HAS
- b. Aider à l'élaboration d'un plan d'actions annuel personnalisé pour l'EHPAD et accompagner sa mise en œuvre
- c. Collaborer avec les IDEC et Médecin Coordonnateur pour renseigner le document d'analyse du risque infectieux (DARI - circulaire du 15 mars 2012) et mettre en place, un comité de suivi des plans d'action « DARI », portant notamment sur
 - ✓ le respect des précautions « standards » dont l'hygiène des mains et des précautions complémentaires
 - ✓ L'application des bonnes pratiques d'hygiène lors des soins et de la désinfection des dispositifs médicaux
 - ✓ Le respect des précautions d'hygiène en lien avec la gestion du linge, des déchets et des excréta
 - ✓ la qualité de l'environnement : l'entretien des locaux, la gestion du risque lié à l'eau, gestion lors de travaux
 - ✓ la protection du personnel : risque en lien avec les AES et la couverture vaccinale des soignants
 - ✓ l'élaboration d'un plan local de gestion et de maîtrise des épidémies portant en priorité sur les risques suivants :
 - épidémies d'infections respiratoires aiguës (IRA),
 - épidémies de gastro-entérites aiguës (GEA),
 - épidémie d'infections à Clostridium difficile
 - épidémie de gale,
 - épidémie de colonisation et d'infection à bactérie multi résistante (BMR) et à bactérie hautement résistante émergente (BHRe)
- d. Proposer des actions de formation, d'aide à la rédaction de procédures et modes opératoires
- e. Accompagner la réalisation d'évaluations de pratiques professionnelles, l'analyse des résultats et la définition des actions d'amélioration.
- f. Participer à la réalisation de retours d'expérience au décours d'évènements à risque infectieux majeurs
- g. Aider à la mise en place et à l'animation de groupes de travail.

- h. S'appuyer sur les référentiels d'hygiène pour apporter une réponse argumentée lors de demandes ponctuelles sur les thématiques de la prévention du risque infectieux
- i. Transmettre les conduites à tenir en cas de signalements (IAS ou situation infectieuse particulière comme infection/colonisation à BMR/BHRe, Clostridium difficile, Tuberculose, Gale, gastroentérite, COVID, grippe) et aider à la réalisation des investigations si indiquées
- j. Conseiller les décideurs pour prendre en compte le risque infectieux pour tout projet de construction, d'aménagement ou d'équipement

2. Surveillance épidémiologique

Apporter l'aide technique et méthodologique dans la réalisation d'enquêtes de prévalence et/ou d'incidence.

ACTIVITES SECONDAIRES

Travail en réseau et actualisation des connaissances

- Participer aux réunions du réseau hygiène TARN
- Participer aux journées EHPAD proposées par le CPIAS
- Se former grâce aux outils en ligne, congrès, formations spécifiques hygiène, microbiologie, infectiologie, gestion des risques

Coordination avec les EOH si nécessaire

Coordination avec les Equipes Parcours Santé Personnes Agées Tarn Nord et Tarn Sud

Utilisation de ENNOV : outil de gestion documentaire et qualité du CHIC